En fait, la mesure qui vient d'être prise au Fédéral alimente encore le débat sur les comportements sexuels qui ne sont pas du tout pris en compte, mais plutôt sur l'orientation sexuelle. Aujourd'hui, comment expliquer qu'un couple hétérosexuel qui change de partenaire ne doit attendre que quatre mois pour pouvoir donner du sang, mais qu'a contrario un couple d'homosexuels qui change de partenaire devra attendre 12 mois ? À nouveau, tout ce que nous avions décidé ensemble n'est pas du tout respecté.

Je propose de rappeler au Parlement wallon, au Gouvernement wallon de se pencher à nouveau sur notre proposition de résolution pour défendre effectivement le fait que la prévention doit être faite, notamment au niveau des LGBT et surtout que les termes de nos explications sont basés sur les comportements à risques et non sur l'orientation sexuelle puisque c'est bien là le débat. Nous ne devons pas polémiquer sur une orientation sexuelle, mais bien sur des comportements qui sont dangereux.

(Applaudissements)

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. LEGASSE SUR « LA DÉTENTION DE CHIENS »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Legasse sur « la détention de chiens ».

La parole est à M. Legasse.

M. Legasse (PS). - Comme bourgmestre, j'ai été confronté à des faits dramatiques impliquant des chiens et des enfants.

Sur le plan local, nous avons pris des dispositions et nous avons modifié le règlement de police pour pouvoir encadrer la détention de chiens. Je suis persuadé, nous sommes persuadés, que c'est au niveau régional qu'il faut agir en ce qui concerne la détention de chiens.

Vous savez que, scientifiquement, il n'est pas prouvé que certaines races sont plus dangereuses que d'autres. Cela reste en débat. Dans certains pays, en France notamment, il a été pris certaines dispositions pour encadrer la détention de chiens, notamment relativement aussi au dressage et à l'éducation canine.

Dès lors, nous déposerons cette semaine une proposition de décret-cadre visant à encadrer effectivement également en Belgique la détention de chiens, le dressage et l'éducation canine.

(Applaudissements)

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. CRUCKE SUR « L'ABAISSEMENT DE L'ÂGE DU DROIT DE VOTE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Crucke sur « l'abaissement de l'âge du droit de vote ».

La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Même si, stricto sensu, la décision relèvera du Fédéral, les organisations de jeunesse flamande viennent de saisir le Gouvernement flamand pour que soit inscrit en débat l'abaissement de l'âge du droit de vote à 16 ans. Je sais que, dans ce Parlement, il y a, sur chaque banc, sans doute des avis différents sur la chose – ce qui est mon cas – favorable à la mesure, d'autres qui le sont un peu moins, mais je ne pourrais pas comprendre qu'à l'heure citoyenne, là où l'on considère qu'aujourd'hui, lorsqu'ils sont concernés et même lorsqu'ils ne le sont pas, les citoyens ont leur mot à dire, le Parlement ne puisse pas, dans une commission ad hoc, débattre, instruire la mesure et ensuite, par le biais éventuellement d'un comité de concertation, remettre – ce que j'espère – un avis consensuel, pour permettre aux jeunes, demain, de s'exprimer dans le cadre des élections dès 16 ans. Les prochaines, comme vous le savez, sont les élections communales.

(Applaudissements)

DÉCLARATION D'INTÉRÊT RÉGIONAL DE M. DODRIMONT SUR « LE DÉPÔT DU RAPPORT AU GOUVERNEMENT WALLON SUR L'HABITAT PERMANENT »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la déclaration d'intérêt régional de M. Dodrimont sur « le dépôt du rapport au Gouvernement wallon sur l'habitat permanent ».

La parole est à M. Dodrimont.

M. Dodrimont (MR). - Il y a un peu plus de deux ans, M. le Ministre Prévot confiait à trois membres de cette assemblée une mission parlementaire relative à l'habitat permanent ; vous savez, ce phénomène qui touche 12 à 13 000 personnes en Wallonie.

Je voudrais remercier aujourd'hui M. le Ministre Prévot d'avoir fait en sorte qu'un membre de l'opposition, votre serviteur en l'occurrence, fasse partie de cette mission parlementaire. Je voudrais le remercier de m'avoir permis de m'investir dans cette matière qui m'était déjà un peu familière, mais pour laquelle j'ai encore pu approfondir ma connaissance de la situation.

Je voudrais aussi remercier celles et ceux qui ont contribué à l'élaboration de ce rapport, principalement